

Décision n° 2026-01

Nature : Commande publique (1.7.7)

**Marché n°23A010 : Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage
pour la relocalisation de l'EAJE Franch'Mômes****Avenant n°1**

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,**VU** la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),**VU** la décision n°2023-54 en date du 07 juin 2023 portant attribution d'une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la relocalisation de la crèche du bourg au groupement d'entreprises composé de : INITIAL CONSULTANTS (Programmiste et mandataire), située 2 rue Bodin à Lyon (69001) et ECOMETRIS (Économiste), située 15 rue Gigodot à Lyon (69004), pour un montant de 31 625,00 € HT soit 37 950,00 € TTC (TVA 20%).**VU** l'article R.2194-7 du Code de la commande publique permettant la modification d'un marché public « lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles »,**CONSIDÉRANT** que la procédure de consultation de marché a été modifiée,**CONSIDÉRANT** que cette modification a rendu l'utilisation du poste 4.4 « assistance pour l'analyse multi-critères des offres » de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) caduque,**DÉCIDE****ARTICLE 1 :** La modification suivante est apportée au marché initial :

Moins-value article pour prestation non-réalisée (art. 4.4 de la DPGF)	- 5 825,00€ HT
Total HT	- 5 825,00 € HT
Total TTC	- 6 990,00 TTC

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une moins-value de 5 825,00 € HT soit 6 990,00 € TTC (TVA 20%)**ARTICLE 3 :** Le marché de mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la relocalisation de la crèche du bourg s'élève désormais à 25 800,00 € HT soit 30 960,00 € TTC, ce qui représente une diminution de 18,42 % par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 14 janvier 2026

Claire POUZIN,
Maire de Francheville

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20260114-Dec2026-01-AR
Date de télétransmission : 20/01/2026
Date de réception préfecture : 20/01/2026

Publication le 20/01/2026